

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 007-6067/19/BM

■ Candidature de la Métropole auprès du Ministère du Travail afin de répondre à l'appel à projet « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation »

EMP 007-20/06/19 BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La remobilisation des jeunes notamment ceux non accompagnés par le service public de l'emploi et des demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, et particulièrement les personnes peu qualifiées, en situation d'exclusion numérique, habitant les quartiers de la politique de la ville, constitue un enjeu majeur pour les collectivités.

Le Plan d'investissement dans les compétences lancé par le Gouvernement entend répondre à cette ambition et se traduit par deux objectifs majeurs :

- repérer, accompagner et faire monter en compétence un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emplois de longue durée faiblement qualifiés ;
- accélérer la transformation du système de formation professionnelle, de l'analyse du besoin de compétences à la réingénierie pédagogique des acteurs.

C'est dans ce cadre que l'appel à projets « 100% inclusion, la fabrique de la remobilisation » a été lancé par le Ministère du Travail pour former un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés, transformer en profondeur le système et permettre aux acteurs d'expérimenter dans les champs de formation professionnelle et de l'accès à l'emploi ou l'activité durable.

Cet appel à projet s'inscrit dans une logique de recherche et développement. Il se définit comme un champ d'expérimentation et d'évaluation de parcours d'accès à l'emploi visant à œuvrer à la résolution

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

des problèmes, à susciter de nouvelles réponses et à les tester, à les évaluer et à les réguler par itérations successives afin de permettre le passage à des pratiques prometteuses.

A ce titre, l'évaluation du projet est l'un des facteurs les plus importants en vue de son adaptation permanente au fil de la mise en œuvre durant toute la durée du projet soit trois années et in fine d'aboutir à un modèle type reproductible et adaptable quel que soit le contexte territorial (zone urbaine, périurbaine ou rurale,...). De ce fait, il est indispensable de s'attacher les services d'experts indépendants chargé de cette évaluation, le CNRS à travers le laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail apparaît comme le partenaire adapté pour cette évaluation. Cette collaboration fera l'objet d'une convention ultérieure dans l'hypothèse où la candidature serait retenue.

Une logique partenariale est vivement encouragée par le Ministère du Travail pour répondre à cet appel à projet.

Il est donc envisagé de créer un consortium d'acteurs constitué de partenaires publics, privés et associatifs composé comme suit :

- la Métropole Aix Marseille Provence en qualité de porteuse du projet,
- la Maison de l'Emploi Ouest Provence en qualité de coordonnateur,
- l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie,
- le Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Industrie,
- l'OPCO 2i
- France Chimie Méditerranée,
- Réussir Provence le PLIE Istres-Ouest Provence,
- la Mission locales Istres-Ouest Provence,
- le Groupe ADDAP 13.

Le projet de candidature porté par la Métropole Aix-Marseille Provence consiste à :

- s'appuyer sur des relais de confiance en vue du repérage des publics,
- apporter une connaissance des métiers, une valorisation et une montée en compétences en vue de permettre un choix professionnel éclairé pour 400 bénéficiaires de niveau infra V issus essentiellement des quartiers prioritaires de la ville,
- mettre en oeuvre un accompagnement innovant (coaching) porté par les partenaires de l'emploi (Réussir Provence PLIE, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi)
- former les ressources humaines des organismes de formation à des méthodes pédagogiques s'appuyant sur les neurosciences et facilitant l'apprentissage,
- assurer le placement emploi auprès des entreprises du territoire en menant une démarche offensive et dynamique et en s'appuyant sur le label Empli'tude et le plan 10 000 entreprises.

Dans l'hypothèse où le projet de la Métropole Aix-Marseille Provence serait retenu, son expérimentation se déroulera sur le territoire Istres Ouest Provence en 2020. Le Ministère du Travail contribuera alors au financement du projet évalué, à ce stade, à 3 290 000 euros, à minima à 60% et jusqu'à 80% dans le cas de projets innovants ;

Aussi, il convient d'autoriser par la présente délibération la Métropole Aix-Marseille Provence à participer à l'appel à projet du Ministère du Travail dénommé « 100% inclusion, la fabrique de la remobilisation ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille Provence;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence 19 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole est compétente en matière d'Emploi et d'Insertion ;
- Que la Métropole souhaite remobiliser et accompagner à l'accès à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et/ou en difficultés d'insertion professionnelle, notamment ceux des quartiers de la politique de la ville;
- Que l'appel à projet « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation » permet d'organiser à titre expérimental une réponse évolutive à cet objectif ;
- Que les lauréats bénéficieront d'un financement par l'Etat à hauteur de 60% du projet, voire 80% en cas de projet innovant ;
- Que l'organisation d'un consortium est encouragé dans le cadre de l'appel à projet 100% inclusion ;
- Qu'il convient d'organiser un consortium d'acteurs composés de la Métropole Aix-Marseille Provence, la Maison de l'emploi Ouest Provence, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, le Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Industrie, l'OPCO 2i, France Chimie Méditerranée, Réussir Provence le PLIE Istres-Ouest Provence, la Mission locale Istres-Ouest Provence, le Groupe ADDAP 13.
- Qu'il convient dès lors d'autoriser la Métropole à répondre à l'appel à projet en tant que porteur du projet mobilisant ledit consortium d'acteurs afin de l'expérimenter sur le territoire d'Istres-Ouest Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le consortium composé de la Métropole Aix-Marseille Provence, porteuse du projet, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, le Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Industrie, l'OPCO 2i, France Chimie Méditerranée, Réussir Provence le PLIE Istres-Ouest Provence, la Mission locale Istres-Ouest Provence, la Maison de l'emploi Ouest Provence, le Groupe ADDAP 13.

Article 2 :

Est approuvé le principe de répondre à l'appel à projets du Ministère du travail « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation » en qualité de porteur de projet mobilisant un consortium d'acteurs publics, privés et associatifs.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer le dossier de candidature répondant à l'appel à projets « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation » ainsi que tous les actes nécessaires à sa constitution.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ